



Comité | **RICHÉLIEU**
Association Française des PME de Haute Technologie

Prise en compte de la dimension PME au sein des pôles : 8 propositions destinées aux pouvoirs publics

Formulées par les pôles partenaires du Pacte PME
Juin 2007

Mode de financement des projets de coopération technologique

1. Homogénéité des modes de financement et donc possibilité pour les PME de bénéficier de subventions au lieu des avances remboursables.
2. Allègement de l'impact du niveau de fonds propres des entreprises sur le montant d'aides auquel elles peuvent prétendre :
 - Application de cette règle sur des phases du projet et non sur son intégralité
 - Prise en compte des quasi fonds propres
 - Possibilité pour les financeurs de ne pas tenir compte de cette contrainte pour les cas le nécessitant

Délais

3. Convergence des financeurs vers un dossier unique.
4. Mise en œuvre d'un dispositif permettant d'avancer aux PME 20% du montant de leur future convention, dès réception de la lettre annonçant la décision officielle de retenir un projet.
5. Réduction par les financeurs des délais de paiement.
6. Taux des avances ANR et FUI porté à 40%.

Confidentialité

7. Définition par les pouvoirs publics de règles communes en matière de sécurité (cryptage, procédures d'échange des dossiers,...).

Indicateurs PME

8. Mise en place par les financeurs d'indicateurs communs, sur le modèle de ceux qui sont utilisés dans le cadre du Pacte PME, afin de mesurer le niveau de participation des PME aux projets de coopération technologique.